

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DEVE 132** Adhésion (4 500 euros) au CIBI (Conseil International Biodiversité et Immobilier).

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date des 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris au Conseil International Biodiversité et Immobilier oeuvrant dans le domaine de la biodiversité urbaine notamment dans le secteur de la construction et de l'immobilier ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : la Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer au Conseil International Biodiversité et Immobilier, dont le siège social est situé Ferme de Vauluceau 78870 BAILLY, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 31 décembre 2017.

Article 2 : le montant de la cotisation d'adhésion est fixé à 4 500 euros dont :

- 900 euros pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016,
- 3 600 euros au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique 820, nature 6281 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**